

**VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mercredi 3 avril 2024**

**Secrétaire de séance : monsieur Thomas PIETTE**

**n° 3.10**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**FINANCES**

**Année des mémoires : Convention entre la ville et le Printemps culturel du valenciennois**

M le Président expose que dans le cadre de l'année des mémoires, la ville s'associe au Printemps culturel du Valenciennois afin d'organiser les événements qui vont jalonner l'année 2024.

Le printemps culturel percevra la subvention allouée par Valenciennes métropole pour l'organisation de ce projet d'un montant de 30 000 euros et assurera le paiement des factures inhérentes aux événements organisés

En conséquence, M le Président propose au conseil municipal d'autoriser M le Maire à signer la convention jointe fixant les modalités de cette organisation

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,  
adhère à la proposition de Monsieur le Président  
adhère à la proposition de M le Président

Le secrétaire de séance : Thomas PIETTE  
Pour extrait conforme, le Président de séance : Julien DUSART

Publiée sur le site internet le vendredi 19 avril 2024  
Envoyée et reçue au contrôle de légalité le mardi 16 avril 2024